



Le ministre Besson critique le « marquage » des Roms

Fin août, des Roms installés illégalement avaient été contrôlés puis tamponnés une fois passés devant les gendarmes. Hier, Eric Besson jugeait ce procédé inopportun.

[| Réagir](#)

Florian Loisy (avec F.M.) | 08.09.2009, 07h00

Le système des tampons va désormais être réservé aux gérants de discothèques qui souhaitent s'assurer que leurs clients ont bien payé leur entrée dans leur établissement. Hier, le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire a en effet réagi par communiqué au procédé employé par les gendarmes lors du contrôle d'une communauté rom installée sur les communes d'Ormo y, Corbeil et Villabé.

[Eric Besson](#) juge que « le procédé du tampon humide particulièrement est inopportun concernant les opérations de contrôle visant des étrangers en situation irrégulière ». Il s'est donc « assuré auprès du directeur général de la gendarmerie nationale que les consignes adéquates avaient été passées afin qu'il n'en soit plus fait usage dans ce cas. » Joint au [Brésil](#), le ministre n'a pas souhaité commenter davantage ce communiqué.

« Ces procédés rappellent étrangement ceux employés durant la Deuxième Guerre mondiale »

Le 28 août, la gendarmerie s'était avancée sur le campement d'Ormo y-Villabé-Corbeil, composé d'une centaine de Roms, afin de notifier à certains d'entre eux des [obligations](#) de quitter le territoire français (OQTF). Les habitants des caravanes sont en effet expulsables s'ils ne peuvent justifier d'un salaire au bout de trois mois. Une fois contrôlés, ces ressortissants roumains ont un mois pour partir.

Ce jour-là, la gendarmerie possède une soixantaine d'OQTF établies par la préfecture de l'Essonne. Après avoir procédé aux contrôles d'identité, les forces de l'ordre ont choisi d'appliquer un tampon humide de nature administrative sur le bras des Roms. Une marque lavable qui a choqué la communauté, ainsi que les associations locales. « Ces procédés rappellent étrangement ceux employés durant la Deuxième Guerre mondiale, soupirent les responsables de l'association Solidarité avec les familles roumaines. C'est une satisfaction de savoir que cela ne se reproduise plus.

Nous sommes soulagés aussi que l'on accorde enfin du crédit à nos propos. »
Du côté de la préfecture, on prend note de cette position du ministre. « Cette méthode permettait de ne pas parquer les personnes déjà contrôlées dans un coin en attendant de voir les autres, avance-t-on en préfecture. La gendarmerie nous avait bien montré que c'était le moyen le plus pratique de procéder afin d'éviter de contrôler deux fois la même personne. »
Il faudra désormais trouver un autre système.

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2008